

Rapport du Directeur des Finances au conseil du gouvernement

L'étude du projet de budget 1949 à laquelle vous allez procéder ne peut avoir sa pleine signification que si elle est précédée d'un examen de la situation monétaire et de la situation du crédit.

I. — SITUATION MONETAIRE.

Les moyens de paiement ont augmenté au cours de l'année 1948 dans des proportions sensibles mais qui demeurent cependant raisonnables, en ce qui concerne du moins *la circulation monétaire*.

a) Celle-ci, qui était de 19 milliards 100 millions au 1^{er} janvier 1948, s'élevait au 1^{er} janvier 1949 à 24 milliards 100 millions. Jusqu'au 1^{er} juillet, l'augmentation était faible, puisqu'à cette date le montant des billets émis était resté inférieur à 20 milliards ; puis, du 1^{er} juillet au 1^{er} novembre, on assiste à un accroissement rapide du volume de la circulation qui dépasse 24 milliards le 31 octobre. Depuis cette date, la stabilité paraît retrouvée, la circulation oscillant autour du chiffre de 24 milliards.

b) Le volume *des dépôts en banque* est demeuré également stable au cours du 1^{er} semestre puisque ces dépôts demeuraient inférieurs à 32 milliards le 1^{er} juillet contre 31 milliards le 1^{er} janvier. Par contre, ils se sont élevés brusquement à 46 milliards fin octobre et, depuis cette date, ils oscillent entre 45 et 46 milliards.

c) *Les dépôts aux chèques postaux* ont également progressé. De 2 milliards 700 millions le 1^{er} janvier 1948, ils ont atteint 6 milliards 300 millions le 1^{er} novembre pour retomber à 4 milliards 700 millions le 1^{er} janvier 1949.

Ainsi, le gonflement des trois principaux moyens de paiement, s'il a été à peu près nul pendant le 1^{er} semestre 1948, a été important au cours du 2^{me} semestre ; mais, tandis qu'il n'était que de l'ordre de 25 % en ce qui concerne la circulation monétaire et restait ainsi sensiblement inférieur au pourcentage de hausse tant des prix que des salaires depuis le début de l'année, il atteignait 45 % pour les dépôts en banque et même 75 % pour les dépôts aux chèques postaux.

L'augmentation anormale de ces deux derniers moyens de paiement est due presque exclusivement aux entrées massives de capitaux français au Maroc au cours de la 1^{re} quinzaine du mois d'octobre.

L'importance exacte de ces transferts est

assez difficile à connaître ; l'on peut cependant les estimer à environ 13 milliards, c'est-à-dire à un chiffre sensiblement supérieur aux transferts intervenus avant la dévaluation de janvier 1948 qui avaient été de l'ordre de 8 milliards.

Ces capitaux ne se sont, en effet, investis que dans une faible proportion, soit parce qu'ils sont demeurés en dépôt dans les banques, soit parce qu'ils ont été transformés en bons du trésor, tant par les banques que par les particuliers. C'est ainsi qu'au cours du mois d'octobre, les bons du trésor détenus par les banques se sont accrus de plus de 5 milliards et ceux détenus par les particuliers de 2 milliards.

Par contre, depuis le 15 octobre 1948, date de la création du contrôle des investissements, les mouvements de capitaux, s'ils se sont ralentis, puisqu'ils ne sont plus de nature spéculative, ont essentiellement pour but des investissements réels et productifs. C'est ainsi que les créations et augmentation de capital des sociétés chériennes, qui ont été faites en majeure partie avec des capitaux métropolitains, ont atteint, en novembre et en décembre, une moyenne mensuelle de 1 milliard 250 millions, chiffre sensiblement supérieur à la moyenne des mois précédents. Le contrôle des investissements a donc joué d'une façon très souple. Il a principalement pour but de s'opposer aux transferts brusques et massifs de capitaux spéculatifs qui risquent, d'une part, d'apporter des perturbations dans l'économie marocaine, d'autre part, de rendre particulièrement difficile, le cas échéant, l'adoption par le Protectorat de mesures de défense monétaire ; mais il laisse entrer très libéralement au Maroc les capitaux désireux de s'investir et qui sont, plus que jamais, indispensables au développement économique de ce pays. Il est d'ailleurs envisagé d'assouplir davantage encore ce contrôle qui, j'insiste tout particulièrement sur ce point, ne présente directement ou indirectement aucun caractère fiscal.

*
**

Ces mouvements de capitaux de la France vers le Maroc ont permis d'obtenir un équilibre de la balance des comptes qui se manifeste par la stabilité du compte d'opérations (16 milliards le 1^{er} janvier 1949 contre 15 milliards au 1^{er} janvier 1948), malgré le déficit considérable de la balance-commerciale :

En 1948 les importations se sont élevées à 75 milliards et les exportations à 37 milliards,

soit un déficit de 38 milliards contre 15 milliards en 1947.

Ce déficit s'accroît ainsi, non seulement en valeur absolue, ce qui est normal en raison de la hausse des prix, mais également en pourcentage, ce qui est véritablement inquiétant.

Les exportations qui, au cours de l'année 1947 représentaient 55 % des importations, n'atteignent plus, en 1948, que 49 %.

S'il est évident qu'un pays neuf comme le Maroc, en train de s'équiper, ne peut avoir une balance commerciale équilibrée, il n'en reste pas moins que l'importance de ce déficit rend indispensable, non seulement un effort d'exportation accru, mais même une réduction du volume de certaines importations qui ne présentent, pour l'économie marocaine, qu'une utilité très contestable.

A cet égard, les restrictions qui viennent d'être apportées au régime des importations sans devises et qui limitent ces importations aux matières premières indispensables à l'économie marocaine ainsi qu'aux biens d'équipement, contribueront fort heureusement à diminuer le déficit commercial du Maroc au cours de l'année 1949.

Si le montant du déficit commercial s'est accru, par contre l'importance relative du commerce marocain avec la France demeure exactement identique à ce qu'elle était au cours de l'année 1947 : le commerce avec la France et son Empire représente cette année encore les 2/3 des importations et les 3/4 des exportations marocaines, alors qu'en 1939 ces pourcentages ne s'élevaient qu'à 42 % des importations et 53 % des exportations.

Quant au déficit des échanges marocains avec la zone dollar, il demeure considérable.

Les exportations, qui se sont élevées à 2 milliards de francs, représentent en effet moins de 15 % des importations, qui ont dépassé 14 milliards.

Par contre, la balance commerciale avec la zone sterling est largement équilibrée, les exportations (3 milliards) ayant dépassé les importations (2 milliards 700 millions).

Le commerce du Maroc se trouve donc dans une situation particulièrement vulnérable. Les cours avantageux obtenus en France par les produits marocains ne sont que temporaires. Si demain ces cours viennent à s'effondrer, une crise grave est à craindre. L'intérêt bien compris des producteurs est donc de faire les efforts nécessaires, même au prix d'un manque à gagner momentané, pour se constituer des débouchés extérieurs qui permettront, dans l'avenir, l'écoulement régulier de leurs marchandises sur les marchés étrangers. Ces efforts d'exportation sur l'étranger contribueront en même temps à diminuer le déficit du Maroc en devises et à augmenter l'importance du programme d'achat des biens d'équipement qui s'élève à 7 millions de dollars

répartis sur deux ans et qui est exclusivement financé par les dollars obtenus par les exportations marocaines.

II. — SITUATION DU CREDIT.

Au cours de l'année 1948, les besoins de crédit du secteur privé, tant agricole qu'industriel et commercial, se sont considérablement accrus. La hausse des prix et des salaires a rendu, en effet, dans bien des cas, difficile, la trésorerie des entreprises qui n'ont pas toujours été en mesure de réaliser les augmentations de capital rendues nécessaires par la valeur nouvelle de la monnaie.

L'administration comme les banques, au premier rang desquelles il faut placer l'institut d'émission, se sont donc efforcées de prendre les mesures propres à satisfaire tous ceux de ces besoins qui s'avéraient justifiés dans le domaine du court terme, du moyen terme et du long terme.

a) *Crédit à court terme.*

Les avances faites par les banques ont plus que doublé. Elles ont passé de 12 milliards 700 millions le 1^{er} janvier 1948 à près de 27 milliards le 1^{er} janvier 1949. Dans le même temps, le recours au réescompte de l'institut d'émission, qui était inférieur à 300 millions au début de l'année 1948, s'élevait à 1 milliard 400 millions en décembre 1949, après avoir atteint 3 milliards 300 millions, lors de la pointe saisonnière du milieu de l'année.

Certains de ces crédits sont d'ailleurs effectués avec la garantie de l'Etat. Tel est le cas notamment des crédits accordés pour le financement des campagnes d'huile (d'olive et d'arachide) et du sucre, qui sont assortis d'une garantie à concurrence de 4 milliards.

b) *Le crédit à moyen terme*, qui a été organisé en 1946 en vue de permettre l'équipement industriel et agricole et le renouvellement de l'outillage, a commencé à se développer au cours de l'année 1948, puisque les crédits accordés à ce titre dépassent 1 milliard 500 millions. Il est d'ailleurs possible que l'année 1949 voit se créer au Maroc un organisme du type de la caisse des marchés, destiné à faciliter la mobilisation des créances des entreprises de travaux publics sur l'Etat. En outre, les municipalités obtiennent, avec le concours de l'institut d'émission, des facilités sur plusieurs années qui sont mises à leur disposition avec l'appui du crédit foncier de France. Ces crédits ont déjà atteint un milliard.

c) *Quant au crédit à long terme*, il dépend essentiellement des possibilités du marché et du développement de certains établissements spécialisés. La Caisse des prêts immobiliers, notamment, consent non seulement des prêts ruraux à long terme (325 millions fin 1948), mais également, depuis le dahir du 11 août 1948, des prêts

aux constructions d'immeubles, à concurrence de 60 % de la valeur du terrain et de la construction. Ces prêts, qui peuvent aller jusqu'à 30 ans, sont assortis de ristournes d'intérêts pour les anciens combattants, les familles nombreuses, les fonctionnaires et les entreprises qui construisent pour leur personnel.

Il est à souhaiter que ce régime tout récent d'encouragement à la construction, qui laisse à l'emprunteur toute liberté dans le choix de son entrepreneur et de son architecte, qui permet l'accession à la propriété privée et qui limite l'effort de l'Etat, prenne une grande extension et se substitue complètement au système actuel de constructions par un office d'Etat. La Caisse des prêts immobiliers a été dotée à cette fin de certains moyens qu'elle a obtenus de la Banque d'Etat du Maroc, lors du renouvellement de sa convention avec le Gouvernement chérifien.

En outre, d'autres avances, s'élevant à 500 millions, seront également consenties, sans intérêt, par la Banque d'Etat du Maroc pour le développement de la construction. De son côté, le Sous-comptoir des entrepreneurs est disposé à consentir également des prêts à la construction à concurrence de 500 millions. Ainsi, 2 milliards 1/2 à 3 milliards de travaux privés sont-ils susceptibles d'être financés au cours de l'année 1949.

Enfin, le *crédit hôtelier*, qui était complètement en sommeil, va connaître en 1949 une nouvelle activité : La Caisse de prêts immobiliers va recevoir une dotation qui lui permettra de consentir des prêts à la construction et à l'équipement hôtelier, prêts qui bénéficieront eux aussi d'une ristourne d'intérêt.

III. — SITUATION BUDGETAIRE.

Tel est le cadre monétaire et financier dans lequel se situe le budget de 1949.

Le projet de budget ordinaire pour 1949 s'établit au chiffre de

25.362.000.000 de francs dont :

- 1.618.000.000 au titre de la dette publique,
- 18.479.000.000 au titre des dépenses de fonctionnement (personnel, matériel et gros travaux d'entretien),
- 5.265.000.000 au titre des travaux neufs et dépenses de premier établissement.

Ces chiffres sont d'ailleurs à majorer de 1.200.000.000 de francs, en ce qui concerne le total du budget et le chiffre des dépenses de fonctionnement, si l'on veut tenir compte, d'ores et déjà, de la provision constituée au fonds de réserve, pour le paiement de la 2^{me} tranche du reclassement.

La comparaison des principales catégories de dépenses en 1948 et 1949 (voir tableau annexe) fait apparaître que :

- 1° L'importance des dépenses de fonctionne-

ment, par rapport au total du budget ordinaire, est restée sensiblement constante d'un exercice à l'autre (74,08 % en 1949 contre 74,40 % en 1948) compte tenu des créations d'emplois prévues pour 1949 et malgré l'inscription à ce dernier exercice des crédits afférents aux deux premières tranches du reclassement ;

- 2° La dette publique marque une diminution, due principalement au fait que l'exercice 1948 avait été grevé des charges d'un arriéré important au titre des emprunts à garantie de change (emprunts 5 % 1910 francs pesetas et 5 % 1938 C.F.M. hollando-suisse) ;
- 3° Les dotations affectées aux travaux d'équipement et aux dépenses de premier établissement ont été sensiblement augmentées non seulement en valeur absolue, mais encore en valeur relative, par rapport aux autres catégories de dépenses.

Ces chiffres soulignent le souci du Gouvernement de maintenir à un niveau modéré le train de vie de l'administration pour consacrer le maximum de ressources à l'équipement du pays.

Le projet de budget extraordinaire pour 1949 s'établit aux chiffres ci-après :

— 2 ^{me} partie du budget (Bons d'équipement)	2.000 millions
— Fonds de réserve (3 ^{me} partie, 1 ^{re} section)	1.164 millions
— Caisse spéciale et impôts sur les chemins de fer	1.994 millions
Soit au total ..	5.158 millions

A ces crédits s'ajouteront, pour la réalisation des dépenses d'équipement :

- 1° les dotations d'un montant global de 5.265 millions inscrites, comme il vient d'être dit, sur le budget ordinaire,
- 2° des sommes d'un total de 10 milliards de francs, qui seront versées en 1949 par le « Fonds français de modernisation et d'équipement » à un Fonds marocain correspondant, chargé d'employer ces versements à la réalisation de travaux d'équipement économique.

La création de ce fonds, qui répond à un vœu des sections française et marocaine de la Commission du budget, permettra de disjoindre du budget de 1949, à concurrence de 10 milliards de francs, une partie des travaux d'équipement économique qui y avaient été prévus initialement.

Le surplus de ces travaux, d'un montant total de 2 milliards de francs, sera couvert au moyen du produit de l'émission de bons d'équipement. Il n'a pas paru possible, en effet, de réduire le programme initial de 12 milliards présenté par le Maroc au Comité français des investissements et reconnu absolument justifié

par cet organisme, qui a pour mission d'apprécier dans le présent et dans l'avenir le bien fondé des programmes d'équipement économique qui permettent d'obtenir du fonds de modernisation et d'équipement les moyens de financement indispensables au développement du Maroc.

Au reste, on peut escompter, sans optimisme exagéré, qu'il pourra être émis sur le marché marocain, en 1949, de nouveaux bons d'équipement dont le produit viendra s'ajouter à celui de la récente émission, d'un montant de 640 millions de francs, pour donner le total de 2 milliards de francs nécessaire.

Les crédits d'équipement, tant budgétaires (10.400 millions) qu'extra-budgétaires (10 milliards du fonds de modernisation) seront affectés :

- à concurrence de 270 millions au remboursement d'avances de trésorerie faites à la Gérance des mines de Djérada,
- à concurrence de 2.100 millions aux dépenses d'équipement administratif,

— à concurrence de 4.060 millions aux travaux d'équipement social,

— à concurrence de 13.970 millions aux dépenses d'équipement économique.

*
**

Il ressort de ces différents chiffres que les dépenses d'équipement seront financées en 1949 à concurrence de 5.265 millions, — soit pour plus du quart, — par le budget ordinaire et que, d'autre part, les charges de la dette publique ne représentent que 6 % des dépenses de ce même budget ordinaire.

Ces deux pourcentages montrent combien la situation budgétaire de ce pays reste saine ; c'est dire que l'essor économique du Maroc pourra être poursuivi sans difficulté, lorsque les possibilités des marchés financiers au Maroc et à l'extérieur permettront à nouveau l'émission d'emprunts à long terme.

ANNEXE

ETAT INDIQUANT PAR GRANDES CATEGORIES DE DEPENSES LE MONTANT DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET DE 1948 (Budget + collectifs) ET CEUX PREVUS AU PROJET DE BUDGET DE L'EXERCICE 1949 (y compris le modificatif) — (en millions de francs)

Nature des dépenses	Crédits ouverts en 1948		Crédits prévus au projet de budget de 1949 (y compris le modificatif)		Crédits prévus pour 1949 y compris la provision de 1.200 millions maintenue au fonds de réserve pour la 2 ^{me} tranche de reclassement	
	montant	%	montant	%	montant	%
I. — Dette publique	2.507	10,3	1.618	6,4	1.618	6,09
II. — Dépenses de fonctionnement :						
Personnel	10.568	46,7	11.503	45,4	12.703	47,82
Matériel	4.604	20,4	5.031	19,8	5.031	18,94
Gros travaux d'entretien	1.643	7,3	1.945	7,7	1.945	7,32
Total des dépenses de fonctionnement	16.815	74,4	18.479	72,9	19.679	74,08
III. — Travaux neufs et dépenses de premier établissement	3.452	15,3	5.265	20,7	5.265	19,83
Total du budget ordinaire	22.574	100	25.362	100	26.562	100